

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### JEUDI 13 Janvier 2022 – 18H30

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges sur Fontaine se sont réunis, en séance extraordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gaël FOULDRIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M Gaël FOULDRIN, Mme Josette PAPIILLON, M Rémy LAGORCE, Mme Gilberte SAHUT, Mme Catherine COIFFIER, M Bertrand HARDY, M Laurent VALLERAN, Mme Isabelle BRASSEUR, Mme Florence ARTIGUE,

M Frédéric QUESNAY, M Thierry HECQUET.

Mme Christine VALLEE donne pouvoir à M Gaël FOULDRIN

M Damien ALLORGE donne pouvoir à Mme Josette PAPIILLON.

Mme Elodie BERTONCINI donne pouvoir à Mme Florence ARTIGUE

Mme Agnès LEGRAND donne pouvoir à Mme Catherine COIFFIER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christine VALLEE, M Damien ALLORGE, Mme Elodie BERTONCINI, Mme Agnès LEGRAND.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : M Rémy LAGORCE

#### I – Avenant N°1 Lot 1 « Désamiantage Démolition » Marché Restructuration de l'Ecole Primaire

Vu l'erreur de la société FID FauvImmo en charge de l'estimation de la superficie à désamianté dans le cadre du Programme Restructuration de l'Ecole Primaire,

Vu la nouvelle estimation des surfaces à désamianter soit 31 M<sup>2</sup> au lieu de 7 M<sup>2</sup> initialement prévus,

Vu les propositions faites par l'entreprise IPODEC attributaire du Lot 1 « Désamiantage Démolition » Programme Restructuration Ecole Primaire et étudiées par le MO et l'AMO,

Il s'avère que des travaux supplémentaires sont à prévoir présentés dans le devis n°LC.MD.2021.10.13 en date du 27.12.2021 pour un montant de 720,00 euros HT, soit 864,00 euros TTC, concernant un désamiantage supplémentaire (24 M<sup>2</sup> supplémentaires x 30 € HT).

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, par quatorze voix favorables dont 4 pouvoirs :**

- **de retenir l'ensemble des travaux supplémentaires présentés dans le devis n°LC.MD.2021.10.13 en date du 27.12.2021 pour un montant de 720,00 euros HT, soit 864,00 euros TTC, concernant un désamiantage supplémentaire (24 M<sup>2</sup> supplémentaires x 30 € HT).**
- **de donner délégation de signature à Monsieur FOULDRIN, Maire et à Monsieur Rémy LAGORCE, Adjoint aux Travaux, pour signer tout document de ce dossier**

## **II – Avenant N°1 Lot 2 « Gros Œuvre » Marché Restructuration de l'Ecole Primaire**

**Vu les propositions faites par l'entreprise PINOLI attributaire du Lot 2 « Gros Œuvre VRD » Programme Restructuration Ecole Primaire et étudiées par le MO et l'AMO présentés dans le devis n°DE00266 en date du 27.12.2021 pour un montant de 687,50 euros HT, soit 825,00 euros TTC, concernant le retrait d'une cuve.**

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, par quatorze voix favorables dont 4 pouvoirs :**

- **de retenir l'ensemble des travaux supplémentaires présentés dans le devis n°DE00266 en date du 27.12.2021 pour un montant de 687,50 euros HT, soit 825,00 euros TTC, concernant le retrait d'une cuve.**
- **de donner délégation de signature à Monsieur FOULDRIN, Maire et à Monsieur Rémy LAGORCE, Adjoint aux Travaux, pour signer tout document de ce dossier.**

## **III – Avenant N°1 Lot 3 « Charpente Ossature Bois » Marché Restructuration de l'Ecole Primaire**

**Vu les problèmes techniques constatés avec l'entreprise PARMENTIER attributaire du lot N°3 « Charpente Ossature Bois,**

**Vu la réunion de chantier de décembre dernier,**

**Vu les propositions faites par l'entreprise PARMENTIER et étudiées par le MO et l'AMO,**

- **Il s'avère que des travaux supplémentaires sont à prévoir et ont été présentés dans le devis n° 31180 en date du 21.12.2021 pour un montant de 7 259.00 euros HT, soit 8 710.80 euros TTC, concernant :**
  - Fourniture et pose d'une structure porteuse et fond de chéneau pour raccordement de la couverture entre le préau et bâtiment existant (voir annexe 1 et annexe 2) ;
  - Fourniture et pose d'un larmier zinc en pied de bardage sur ossature bois en lieu et place des grilles anti-rongeurs ;
  - Fourniture et pose d'un double lattage 27/38 pour la pose du bardage ;
  - Plus-value pour fourniture d'appui avec RejingotPurenit à la place du Rejingot bois. Coefficient de transmission thermique sur l'ensemble de la menuiserie avec allège +/- w/m°C 0.088 ;
  - la moins-value pour bardage tasseaux Mélèze 40/45 mm au lieu de 40/50 mm prévus au marché ;
  - la participation à la prise en charge des prestations supplémentaires et remise commerciale.

**De plus, a été ajouté en annexe 4 la fiche technique des pieds de poteau qui a été accepté par la maîtrise d'ouvrage.**

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, par quatorze voix favorables dont 4 pouvoirs :**

- **de retenir l'ensemble des travaux supplémentaires présentés dans le devis n° 31180 en date du 21.12.2021 pour un montant de 7 259.00 euros HT, soit 8 710.80 euros TTC,**
- **de donner délégation de signature à Monsieur FOULDRIN, Maire et à Monsieur Rémy LAGORCE, Adjoint aux Travaux, pour signer tout document de ce dossier.**

**IV - Délibération portant le recours à un prêt relais à taux fixe permettant de préfinancer les subventions et FCTVA liés au programme « Restructuration de l'Ecole Primaire Chasse-Marée : Reconstruction de 3 classes, et réhabilitation de locaux administratifs ».**

Vu les arrêtés d'accord de subvention reçus en mairie des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et des services du Département,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Gaël FOULDRIN.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, quatorze voix pour dont 2 pouvoirs, aucun vote contre et aucune abstention :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer l'attente du versement des subventions versées par les services de l'Etat (au titre de la DETR et DSIL) et les services du Département ainsi que le versement du FCTVA dans le cadre du financement du Programme « Restructuration de l'Ecole Primaire Chasse-Marée : Reconstruction de 3 classes, et réhabilitation de locaux administratifs », la Commune de Saint-Georges-sur-Fontaine, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 984 200.00 euros (un million d'euros)
- Taux : 0.38 %
- Durée : 3 ans
- Type d'amortissement du capital : in fine
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 984.00 €

**Article 2 :**

Monsieur Gaël FOULDRIN, Maire de Saint-Georges-sur-Fontaine est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3 :**

Les membres du Conseil Municipal décident que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H